

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 19 décembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

09 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 24
Suppléants votants : 1
Pouvoirs : 9
Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2022

**L'an deux mil vingt deux
Et le 19 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Florence BARRAUD RODET (Thoury).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Claire CAILLON a donné pouvoir à Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord), Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : -

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-124-2022

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer le marché de construction de la nouvelle station d'épuration à Saint-Laurent-Nouan – Lot 1 : Station d'épuration

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord gère en régie directe le service eau et assainissement.

Il rappelle qu'actuellement le traitement des eaux usées de la commune de Saint-Laurent-Nouan est assuré par deux stations d'épuration, mises en service en 1977 et en 1975. Ces installations, situées à 6 km de distance l'une de l'autre, ont été ciblées dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'assainissement (réalisé en 2017-2018) par la société G2C, comme des stations vétustes rencontrant de multiples difficultés.

Un marché a donc été passé dans le but de confier une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation des travaux.

Au regard de l'estimation effectuée par la maîtrise d'œuvre (5 335 000,00 € HT) il a été décidé de passer une consultation restreinte sous la forme d'une procédure avec négociations (procédure formalisée).

La consultation était allotie comme suit :

- Lot 1 : Construction de la station d'épuration
- Lot 2 : Réseaux de transferts associés

Monsieur le Président procède à la lecture de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), qui s'est réunie le 8 décembre 2022 pour attribuer les marchés.

Concernant le lot n°1 « Construction de la station d'épuration », 5 entreprises ont été admises à déposer une offre (SOGEA OUEST TP, WANGNER, MSE – OTV VEOLIA, SAUR et SOCIETE NOUVELLE NANTAISE DES EAUX). Seules les entreprises SOGEA OUEST TP, WANGNER et MSE – OTV VEOLIA, ont remis une offre.

Concernant le lot n°2, des imprécisions techniques sur les offres qui n'ont pas pu être levées lors de la 1^{ère} phase de négociations, n'ont pas permis à la CAO de se prononcer sur l'attribution de ce dernier. L'attribution du lot n°2 est reportée à une date ultérieure.

Monsieur le Président indique qu'à l'issue de l'analyse des offres du lot n°1 après négociation, l'entreprise WANGNER est classée 1^{ère} pour un montant total de 4 046 888,00 € HT, correspondant à l'offre négociée et aux prestations supplémentaires éventuelles n°1 et 2.

Compte-tenu de ses éléments et de l'avis de la CAO, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil de :

- L'autoriser à signer le marché relatif au lot n°1 avec l'entreprise WANGNER (mandataire du groupement) pour un montant de 4 046 888,00 € HT correspondant à l'offre négociée et aux prestations supplémentaires éventuelles n°1 et 2 ;
- L'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer le marché relatif au lot n°1 avec l'entreprise WANGNER (mandataire du groupement) pour un montant de 4 046 888,00 € HT correspondant à l'offre négociée et aux prestations supplémentaires éventuelles n°1 et 2 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

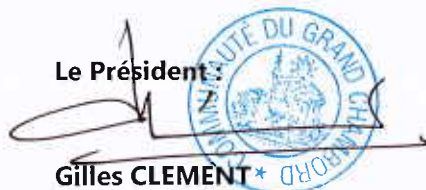
Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT